CAP (Instruments coupants et de chirurgie)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capcoutelier.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

INSTRUMENTS COUPANTS ET DE CHIRURGIE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité UG1 **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors des documents fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : THÈME D'HISTOIRE, DROITS ET LIBERTÉS (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : THÈME DE GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT ET ACCÈS AUX SERVICES (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : THÈME D'EMC, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP INSTRUMENTS COUPANTS ET DE CHIRURGIE, FRANCE

Cette épreuve est un oral d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique associé à l'unité UG1. Le candidat présente une liste de six documents : deux documents d'histoire, deux de géographie et deux d'EMC. Un thème est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document correspondant et échange avec l'examinateur pendant une durée maximale de dix minutes.

Le présent dossier rassemble les documents et les pistes d'entretien des trois thèmes. Les parties 1, 2 et 3 constituent les trois thèmes possibles : elles ne sont pas trois épreuves écrites successives. Le candidat traite à l'oral le thème tiré au sort. Les points indiqués dans le dossier structurent les attendus des thèmes présentés ; ils ne constituent pas un barème officiel autonome de l'EMC.

Pour l'EMC, le candidat décrit le document, identifie les principes et valeurs de la République en jeu, construit une argumentation et peut nuancer son point de vue. Il utilise un vocabulaire civique adapté et répond aux questions de l'examinateur.

PARTIE 1 : THÈME D'HISTOIRE, DROITS ET LIBERTÉS (9 points)

Analyser et confronter des sources historiques

Documents proposés pour le thème d'histoire : document 1, extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; document 2, extraits des articles 1 et 4 de la Constitution du 4 octobre 1958. Ces textes sont des sources juridiques authentiques. Le candidat présente le document correspondant au thème tiré au sort, le replace dans son contexte et en explique la portée.

Documents d'histoire : libertés et principes politiques

Document	Date et nature	Extrait
Document 1	26 août 1789, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11	« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »
Document 2	4 octobre 1958, Constitution de la Ve République, articles 1 et 4	Article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Article 4 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. »

Extraits de textes officiels français. Les coupures sont signalées par des points de suspension.

1.1 (2 points) Présentez la nature, la date et l'auteur institutionnel du document retenu. Situez-le dans son contexte historique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1.2 (2 points) Expliquez avec vos mots le sens de l'extrait. Identifiez le droit ou le principe politique mis en avant et appuyez votre réponse sur une citation précise.

1.3 (3 points) Confrontez les deux documents : indiquez ce qu'ils ont en commun et ce qui les distingue par leur date, leur nature et leur portée. Le document de 1789 énonce un droit individuel ; expliquez comment le texte de 1958 caractérise la République et la participation politique.

1.4 (2 points) Montrez ce que ces textes permettent de comprendre sur l'évolution des droits et des libertés en France. Formulez une limite de l'analyse fondée uniquement sur ces extraits.

PARTIE 2 : THÈME DE GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT ET ACCÈS AUX SERVICES (7 points)

Décrire une organisation spatiale et raisonner sur les inégalités territoriales

Documents proposés pour le thème de géographie : document 1, tableau de données territoriales construit pour le sujet ; document 2, description d'un projet d'aménagement local. Les chiffres du tableau sont fictifs et destinés à comparer des situations territoriales. Ils ne décrivent pas des communes réelles.

Document 1 : accès aux services dans trois territoires fictifs

Territoire	Population	Distance moyenne au centre de santé	Part des habitants ayant accès à une ligne de transport public régulière
Centre urbain	48 000 habitants	2 km	92 %
Bourg périurbain	12 000 habitants	8 km	61 %
Secteur rural	4 500 habitants	19 km	24 %

Données construites pour le sujet. Les distances correspondent à la distance routière moyenne au service considéré.

2.1 (2 points) Décrivez les différences d'accès aux services entre les trois territoires en utilisant au moins deux données précises du tableau.

2.2 (2 points) Expliquez comment la densité de population et l'éloignement peuvent contribuer aux différences observées. Distinguez une information directement donnée par le tableau d'une explication que vous en déduisez.

2.3 (2 points) Présentez le document 2, décrit dans le dossier technique DT 2, puis expliquez quels habitants pourraient bénéficier du projet et quelles difficultés d'aménagement doivent être prises en compte.

2.4 (1 point) Proposez un indicateur supplémentaire qui permettrait d'évaluer l'efficacité du projet d'aménagement. Justifiez votre choix.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 3 : THÈME D'EMC, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)

Étudier une situation civique concrète et argumenter

Documents proposés pour le thème d'EMC : document 1, situation fictive dans un atelier de fabrication ; document 2, extrait de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, reproduit dans le thème d'histoire. La situation fictive invite à distinguer l'expression d'une opinion, le respect des personnes et la responsabilité liée à la diffusion d'un message.

Documents d'EMC : une situation de liberté d'expression au travail

Document	Contenu
Document 1	Dans un atelier, une apprentie publie sur un réseau social une photographie d'un poste de travail en expliquant qu'elle souhaite signaler un problème de sécurité. La photographie montre aussi le visage d'un collègue, une fiche portant des coordonnées personnelles et un plan de fabrication. Un autre salarié demande le retrait de l'image. La responsable propose de transmettre le signalement par le canal interne prévu et de supprimer les informations permettant d'identifier les personnes ou de divulguer des données confidentielles.
Document 2	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme [...] sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Situation fictive construite pour l'étude civique.

3.1 (1 point) Présentez la situation et identifiez le droit ou la liberté principalement en jeu.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression s'exerce dans un cadre de droits et de responsabilités. Relevez au moins deux risques présents dans la situation.

3.3 (1 point) Proposez une manière responsable de signaler le problème de sécurité tout en protégeant les personnes et les informations confidentielles.

3.4 (1 point) Justifiez votre proposition en mobilisant une valeur ou un principe républicain et répondez à une question de relance de l'examinateur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SOURCES HISTORIQUES AUTHENTIQUES : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET CONSTITUTION

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document 2 : Constitution du 4 octobre 1958, article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Article 4 : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. » Ces extraits permettent de comparer une déclaration de droits issue de la Révolution française et des dispositions constitutionnelles de la Ve République. Ils doivent être replacés dans leur contexte et ne suffisent pas, à eux seuls, à décrire l'application effective des libertés.

Repères sur les deux sources

Source	Date	Nature	Notion à repérer
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11	26 août 1789	Déclaration de droits	Liberté d'expression et responsabilité
Constitution, articles 1 et 4	4 octobre 1958	Texte constitutionnel	Caractères de la République et participation politique

Extraits de textes officiels français.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES ET PROJET FICTIF D'AMÉNAGEMENT LOCAL

Document 1 : le tableau de la partie 2 présente des données comparatives fictives sur trois territoires. Document 2 : une communauté de communes fictive envisage une navette reliant le secteur rural au bourg périurbain, avec trois allers-retours par jour, du lundi au vendredi. Le projet prévoit un arrêt près du centre de santé et une correspondance avec la ligne de transport public du bourg. Les élus doivent encore étudier le coût, les horaires, le nombre de voyageurs, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les effets sur les émissions liées aux déplacements.

Ces documents permettent de distinguer les informations fournies, les hypothèses d'explication et les indicateurs qu'il serait utile de recueillir avant ou après la mise en service.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Document 2 : éléments connus et questions à étudier pour le projet

Élément	Donnée fournie ou point à étudier
Liaison envisagée	Secteur rural vers bourg périurbain
Fréquence prévue	Trois allers-retours par jour, du lundi au vendredi
Équipement desservi	Centre de santé
Questions à étudier	Coût, horaires, fréquentation, accessibilité et effets sur les déplacements

Projet fictif d'aménagement présenté pour le thème de géographie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : repères chronologiques pour la présentation orale

À RENDRE AVEC LA COPIE

Compléter les cases manquantes au cours de la préparation orale, sans rédiger de réponse complète. Le document sert de support de repérage et n'est pas une copie écrite à rendre à l'examinateur.

Repères de contexte historique

Date	Texte	Contexte ou repère
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	.....
.....	Constitution de la Ve République	.....

À compléter oralement à partir des documents du DT 1.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.